

## LE SITE CANTONAL WWW.JURA.CH CERTIFIÉ ACCESSIBLE AUX PERSONNES ATTEINTES D'UN HANDICAP

Conférence de presse - 25 août 2011



### Annexe 1 – L'accessibilité d'un site Web, qu'est-ce que c'est?

L'accessibilité du Web est un problème qui concerne en premier lieu les personnes présentant un handicap (troubles de la vue ou de l'ouïe, mobilité réduite, difficultés d'élocution ou de la parole, épilepsie, etc.). Ce sont elles qui rencontrent des obstacles parfois insurmontables pour accéder à l'information et aux prestations disponibles via Internet. Plus spécifiquement, l'accessibilité signifie que ces personnes peuvent percevoir, comprendre, naviguer, interagir avec le Web, et y contribuer. Mais l'accessibilité du Web bénéficie également à d'autres, notamment aux personnes âgées ayant des capacités diminuées.

L'accessibilité vise une très grande variété de cas utilisateurs et doit tenir compte de la **diversité des handicaps** susceptibles d'affecter la capacité à accéder à un contenu ou à un service en ligne:

- cécité
  - trouble de la vision
  - daltonisme
  - surdité
  - handicaps moteurs ou neurologiques
  - handicaps liés au vieillissement
- 
- un **aveugle** ne peut pas lire à l'écran: il doit avoir accès aux informations en braille ou vocalement;
  - une **personne malvoyante** a besoin d'une loupe pour agrandir le contenu de l'écran: il ne voit donc pas forcément l'ensemble des informations simultanément;
  - un **daltonien** ne distingue pas toujours correctement les couleurs;
  - un **sourd** ne peut pas entendre: il doit avoir accès aux informations audio textuellement ou en langage des signes;
  - un **handicapé mental** a des difficultés de compréhension: il faut donc essayer de communiquer de façon simple et claire;
  - un **handicapé physique** ne peut pas se servir de tous ses membres: il n'utilise pas forcément de souris ou de clavier;

### Comment des personnes handicapées peuvent-elles utiliser Internet?

Les personnes atteintes de handicaps configurent leur ordinateur de la manière la plus appropriée pour elles. Cela peut inclure du matériel (par exemple un lecteur d'écran qui restitue les pages Web grâce à une synthèse vocale pour une personne aveugle, voire une tablette braille qui remplit la même fonction), ou des périphériques d'assistance (par exemple un périphérique à commande par le souffle pour une personne ayant un handicap moteur).

A noter qu'il existe également de nombreuses façons pour une personne de configurer son ordinateur sans recourir à un matériel supplémentaire. Cela peut inclure des fonctionnalités logicielles telles que l'affichage à contraste élevé pour les personnes malvoyantes ou des signaux visuels qui permettent aux personnes malentendantes d'être alertées lorsque l'ordinateur émet un son.



Plages braille utilisées avec un ordinateur dont elles vont reproduire l'affichage.



Exemple de technologie d'assistance: une plage braille munie d'un ordinateur embarqué, fonctionnant de manière autonome.

Il existe donc une très grande diversité d'outils d'aide à la navigation sur le Web répondant à une très grande variété de situations de handicaps. Rendre un site accessible consiste à faire en sorte que ses contenus soient perceptibles, compréhensibles et utilisables a priori via tous les outils, dans le but de ne pénaliser aucun internaute dès lors qu'il utilise un outil adapté à ses besoins.

## Comment rendre un site Web «accessible»?

La règle d'or d'un site «accessible» est simple: si une information spécifique est susceptible d'être inaccessible pour une personne, il s'agit de communiquer toujours cette information d'une deuxième façon, dans un format adapté à la personne handicapée.

Pour que ces aides techniques soient en mesure de jouer leur rôle, **il faut impérativement que le contenu des pages Web tienne compte de différentes règles techniques**. Les recommandations en ce qui concerne le contenu s'adressent à tous les distributeurs de contenu sur le Web. Elles ont été élaborées sous la forme d'un standard international, de manière à être compatibles avec les autres exigences de qualité des sites (le contenu, l'ergonomie, la sécurité, le design, etc.).

Ces directives officielles au niveau international se nomment les **Web Content Accessibility Guidelines** (WCAG 2.0). Elles fixent les normes pour les thématiques des contenus (images, objets programmables, objets multimédia), les structures (tableaux, cadres, titres), le graphisme et de la mise en forme (couleurs, séparation de la structure et de la présentation), de l'interactivité et de la navigation (liens, formulaires, redirections).

Concrètement, il faut:

- Dissocier le contenu de la mise en page
- Structurer sémantiquement le contenu
- Respecter les normes WCAG 2.0, notamment:

### 1. Des contenus perceptibles

- fournir des alternatives textuelles à tous les contenus non textuels (images, vidéos, contenus audios, etc.), de sorte qu'ils puissent être adaptés sous une forme répondant aux besoins des utilisateurs;
- ne pas s'en remettre exclusivement aux couleurs;
- créer du contenu qui puisse être mis en forme de différentes manières sans perte d'information ou de structure;
- permettre aux utilisateurs de voir et d'entendre plus facilement le contenu, notamment en séparant avant-plan et arrière-plan.

### 2. Des contenus utilisables

- rendre toutes les fonctionnalités utilisables au clavier;
- garantir aux utilisateurs handicapés un temps suffisant pour comprendre et utiliser le contenu;
- fournir des aides aux utilisateurs handicapés pour naviguer, rechercher du contenu et se situer dans ceux-ci;
- assurer à l'utilisateur le contrôle des changements du contenu lorsque ce dernier varie dans le temps (clignotements, mouvements, rafraîchissement du contenu, redirections).

### 3. Des contenus compréhensibles

- fournir des textes lisibles et compréhensibles;

- permettre aux pages Web d'apparaître et de se comporter de manière prévisible;
- aider les utilisateurs à rectifier leurs erreurs.

#### **4. Des contenus robustes**

- optimiser la compatibilité avec les agents utilisateurs actuels et futurs, y compris les technologies d'assistance.

### **Une démarche globale**

La réalisation de sites Web accessibles suppose une prise en compte à chaque étape de la conception. L'accessibilité des contenus n'est pas une surcouche technique spécifique, mais une démarche intégrée tout au long du cycle de vie d'un site Web. De cette approche dépendra en partie le choix d'un système de gestion de contenus et d'une charte graphique, la définition des cahiers des charges et le choix des prestataires, la politique de formation interne, etc.

### **Les principaux aménagements effectués pour une accessibilité optimale sur le site [www.jura.ch](http://www.jura.ch)**

Le site [www.jura.ch](http://www.jura.ch) propose de nombreuses fonctionnalités permettant la navigation compatible avec les équipements particuliers des personnes en situation de handicap - notamment les logiciels de synthèse vocale, de plage braille et de grossissement de caractères.

Concrètement:

1. La charte graphique a été définie et réalisée en tenant compte des paramètres de l'accessibilité. Les problèmes de contrastes et de superposition de couleurs ont été pensés pour que les malvoyants n'aient pas de difficultés de lecture.
2. Le site fournit des mécanismes de navigation clairs
3. Le site a été conçu pour et réalisé de façon à ce que l'on puisse agrandir la taille des textes.
4. Les images offrent une alternative texte: lorsque la souris passe sur un élément visuel, des textes décrivent les contenus de ces éléments. Cette information est accessible aux synthèses vocales.
5. Le site fournit une alternative textuelle aux éléments multimédias. Dans la mesure du possible, les vidéos et animations multimédias sont rendues accessibles grâce notamment à la présence d'un descriptif textuel reprenant le contenu et les voix de la vidéo.
6. Les tableaux sont formatés aux normes d'accessibilité.
7. Le site ne comporte pas ou peu de code JavaScript.
8. Les textes tendent à être conçus rédactionnellement de manière à permettre à chacun de comprendre son contenu.